

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 10 juin 2025

Nbre Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juin 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MIGUET.

Date de convocation : 2 juin 2025

Présents : Frédéric MIGUET, Evelyne VERNIAU, Patrice MAITRE, Jacques VACHER-MATERNIO, Nathalie TISSERAND-CHALANDE, Edith PERRIER, Anaïs PASSOT, Jean Paul DUCHARNE, Maxime MANISSIER, Nicole CHARNAY, Jessie PONSINET, Laurent GOUILLON donne pouvoir à Jessie PONSINET

Excusés Romain DELAY,

Absents : Audrey YVES, Hervé BARRAUD

Mme VERNIAU Evelyne est nommée Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 8 avril 2025 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet, alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Affaires soumises à délibération du Conseil Municipal

1- Composition du prochain Conseil communautaire – accord local

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'une reconstitution de l'organe délibérant de chaque Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, conformément à l'article L5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau de la CCSB et la Commission des Maires, et après avis des Maires de Belleville-en-Beaujolais et Saint-Georges-de-Reneins, proposent aux Conseils municipaux de délibérer pour l'accord local permettant le plus grand nombre de communes à 2 représentants, soit un conseil de 68 conseillers communautaires :

- Belleville-en-Beaujolais : 15,
- Saint-Georges-de-Reneins : 5,
- Beaujeu, Villié-Morgon, Deux-Grosnes, Quincié-en-Beaujolais, Fleurie, Charentay, Cercié, Régnié-Durette, Saint-Lager, Lancié, Taponas, Dracé, Odenas, Corcelles-en-Beaujolais, Juliéas: 2,
- Lantignié, Saint-Etienne-la-Varenne, Les Ardillats, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Igny-de-Vers, Chénas, Marchampt, Proprières, Jullié, Chiroubles, Cenves, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Vauxrenard, Aigueperse, Emeringes, Saint-Clément-de-Vers, Azolette et Vernay : 1

En l'absence de questions et de commentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

-D'ACCEPTER l'accord local de répartition du nombre de sièges entre les communes tel que défini ci-dessus.

Décision modificative n°1

Suite à la reprise du budget primitif par la trésorerie, une erreur de 235 euros est apparue entre les dépenses d'ordres de fonctionnement et les recettes d'investissement qu'il convient de rétablir par la présente décision modificative

	Augmentation crédits ouverts	sur	Diminution ouverts	sur	crédits
D 2804114 : Amort. subv. Etat - Voirie	235.00 €				
D 10226 : Taxe d'aménagement			235.00 €		

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le président :

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°1

4- Modification du tableau des effectifs

M. le Maire informe l'Assemblée que, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de supprimer à compter du 01/05/2025 le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet 17h30, en charge de l'entretien des bâtiments communaux et de l'école maternelle. Un poste à temps complet est créé à la même date pour augmenter le volume d'heures d'entretien de la maternelle et assurer la surveillance de la cantine. L'agent en poste a accepté l'augmentation de son temps de travail.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le président :

ADOpte la proposition du Maire

MODIFIE le tableau des emplois

INSCRIT au budget les crédits correspondants

Modification de la durée hebdomadaire de travail pour le poste d'ATSEM

M. le Maire informe l'Assemblée que, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire précise qu'afin augmenter le temps de travail de l'agent ATSEM pour une meilleure harmonisation du temps de travail des agents ATSEM, il est nécessaire de supprimer à compter du 01/06/2025 le poste ATSEM à temps non complet 24h annualisé. En contrepartie un poste à temps non complet 27h17 annualisé est créé à la même date pour augmenter le volume d'heures

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le président :

ADOpte la proposition du Maire

MODIFIE le tableau des emplois

INSCRIT au budget les crédits correspondants

Augmentation de la participation de la commune de Fleurie au centre de loisirs du Chat pito

La commune et le Chat-Pito travaillent ensemble pour le développement d'une politique socio-culturelle éducative et de lien social en faveur de tous les habitants.

Le Chat Pito se trouve dans une situation financière compliquée. Après avoir transmis, les éléments financiers et administratifs permettant de justifier de sa situation, l'association souhaiterait une augmentation de la participation financière des communes membres à hauteur de 9.5 € par jours par enfant.

Considérant le besoin des familles de Fleurie pour la pérennisation de l'association du Chat pito et les nombreux courriels transmis par celles-ci demandant le maintien de ce service ;
Considérant la nécessité de maintenir ce service sur le territoire, Les Communes Partenaires souhaitent soutenir ce projet associatif qui s'inscrit en complémentarité de l'offre existant déjà sur le territoire de la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

Le montant de la subvention annuelle sera de 9.5€ par journée et par enfant. Le nombre de journée correspondant à la fréquentation de l'année N-1 répartie par commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte la proposition du Maire**
- **MODIFIE le tableau des emplois**
- **INSCRIT au budget les crédits correspondants**

Garantie d'emprunt ALLIADE – lotissement le voiturier

Vu le Contrat de Prêt N° 172510 en annexe signé entre : ALLIADE HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE FLEURIE (69) accorde sa garantie à hauteur de 25,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1691155,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 172510 constitué de 5 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 422788,75 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE la garantie d'emprunt**

**Projet de rénovation du groupe scolaire de Fleurie – Demande de subventions -
FONDS VERT et Département 2025**

Après la réactualisation du montant total des travaux de l'école, la demande de subvention pour le fond vert doit être réévaluée.

Le Fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Le projet de rénovation énergétique de l'école de Fleurie est de ce fait éligible à ce poste de dépenses car répondant à de nombreux enjeux susnommés.

L'esquisse du projet de rénovation de l'école étudiée par Seriziat Architecture, Florence GARDENAL, Achaintre & Co et Studis Ingénierie, pour un montant estimatif de travaux de 1 423 200 € HT est retenue

PLAN DE FINANCEMENT

<u>DEPENSES</u>	€ HT	€ TTC
Acquisition	- €	- €
Etudes	11 964 €	14 356 €
Maîtrise d'œuvre et honoraires	75 300 €	90 360 €
Travaux (cf APD)	1 423 200 €	1 707 840 €
Frais divers et imprévus	100 000 €	120 000 €
TOTAL DEPENSES	1 610 464 €	1 932 556 €
<u>RECETTES</u>		
Subvention DEPARTEMENT Appel à projets 2025 (25%)		450 000 €
Subvention ETAT : FONDS VERT 2025 (50%)		900 000 €
Sous-Total Subventions publiques		1 350 000 €
FCTVA 16,404%		295 272 €
Emprunt & Autofinancement		287 284 €
TOTAL RECETTES		1 932 556 €

Soit un taux de subventions publiques de 75 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** pour 2025, une demande subvention auprès de l'Etat au titre du FONDS VERT à hauteur de 900 00 €
- **DE SOLLICITER** pour 2025, la subvention du département à hauteur de 450 000 €

- **DE PRECISER** que le montant de l'opération s'élève à 1 510 464 HT (plafond 1 500 000€ HT pour la demande de subvention au fonds verts)
- **DE PRECISER** que ce projet est imputé sur la section investissement,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les dossiers de demande de subvention relatif à ce projet et tout document nécessaire à la mise en œuvre.

DIA

Monsieur le maire informe le conseil municipal de son intention de ne pas faire valoir son droit de préemption pour les transactions ci-dessous :

Vente SCI DELORE à GFA Lagrange un jardin au vivier

Vente GERMAIN Johan à Bertrand DEFAY 225 rue des Chaffangeons

Vente Deux fleuves à Francis MAZIERE 26 rue des crus de

Vente GANIMI à Monsieur et madame TAUFFLIEB 292 rue de l'alambic

Vente MONIN PRUDENT à SCI GOULE 97 rue de la treille

La séance est levée à 19h30

POINT TRAVAUX INVESTISSEMENT

Rénovation énergétique de l'école :

La dernière estimation est 1 423 000 € HT. Le marché est publié avec une remise des offres jeudi 12 juin 2025. Une commission MAPA est prévue le vendredi 20 juin 9h (Jean Paul DUCHARNE, Maxime MANISSIER (titulaires) – Anaïs PASSOT, Evelyne VERNIAU, Romain DELAY (suppléants)

POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALE

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS (Patrice MAITRE)

Le devis pour la réfection des volets de la mairie a été validé. Les travaux devraient débutés sous peu.

COMMISSION VOIRIE (Jean Paul DUCHARNE)

- Enfouissement réseau des Chaffangeons : les travaux sont presque terminés. Les élus restent dans l'attente du devis d'Eiffage pour l'enrober sur cette voie.

COMMISSION TOURISME – Cimetière, Fleurissement... (Evelyne VERNIAU)

- **Cimetière** : la plaque du souvenir sera bientôt apposée.
- **Déchets** : le nouveau point d'apport volontaire est installé sur la nouvelle ZA des combes.

Fête de l'écotourisme : le samedi 21 juin sur le marché en partenariat avec l'UCA. La CCSB sera présente.

-Tourisme : les balades nocturnes reprennent dès cet été.
Les marchés nocturnes débutent le 19 juin 2025.

COMMISSION SCOLAIRE ET SOCIALE (Nicole CHARNAY)

Ecole : une réunion est prévue avec l'école afin de finaliser la répartition des classes pendant les travaux.

POINT DIVERS

-Marathon du beaujolais : un nouveau chapiteau sera installé pour répondre à des nécessités de sécurité. La CCSB participera financièrement à cette location.

L'association du jumelage souhaiterait moderniser l'organisation de la fête de la bière l'année prochaine. Les élus leur autorisent ainsi l'utilisation du stade de foot (ancien).

Vendredi 20 juin rassemblement des Audi R8 dans le parc à partir de 19h00. La buvette est organisée par Play in fleurie.

- **Date prochaine réunion du conseil municipal : mardi 22 juillet 2025 à 18h30**

Le secrétaire de séance

Evelyne VERNIAU



Le Maire

Frédéric MIGUET

